

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/10/2024

Référence
2024-36

Objet de la délibération
Modification de la délibération du 5 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	10

Date de la convocation
02/10/2024

Date d'affichage

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers  
Le : 21/10/2024

L' an 2024 et le 11 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, MM : BLOT Mickaël, DEMANGELLE Laurent, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BRETON Patricia à M. DEMANGELLE Laurent

Excusé(s) : Mme OUARDIRHI Roselyne, MM : CHAMPION Jean-François, DUBOIS Jean-Paul

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FAYOLLE Stéphane

**Objet de la délibération** : Modification de la délibération du 5 septembre 2024

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 5 septembre dernier, il a été décidé de mettre à jour l'adressage sur la commune, et rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.2129-29 du CGCT, le Conseil Municipal procède à la dénomination de toutes les voies et de tous les lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Il demande à l'ensemble des conseillers présents, le rajout de 3 nouvelles voies à l'ensemble des voies déjà nommées lors du dernier conseil municipal.

Après avoir pris connaissance du nouveau tableau sur la dénomination des voies modifiées et après délibération :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- valide la nomination des voies figurant sur le tableau annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier, et à transmettre aux services concernés la présente décision sur la mise à jour des données d'adressage sur le territoire de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/10/2024  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
072-217200625-20241011-D36-11102024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024  
Publication : 21/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

